

Paris, le 07/06/2017

## **COMPTE RENDU des REUNION des 30 et 31 mai 2017.**

Lors de nos dernières réunions, afin de ne pas occulter les sujets "inspecteurs", il a été décidé d'organiser la veille de la CPP ACERC une réunion spécifique "contrôleurs PF CAF"

**Cette réunion "contrôleurs CAF" s'est déroulée le mardi 30 mai 2017 à 14h15-au siège du SNFOCOS, 2 rue de la Michodière, 75002 PARIS.**

### **Ordre du Jour :**

Effectuer le traitement des travaux engagés par les contrôleurs CAF (retours des pétitions et déroulement de carrière) et préparer un compte rendu qui sera présenté à la CPP des ACERC.

### **Assistent à la réunion :**

Emmanuelle LALANDE, J Philippe BOUREL, Patrick SCHUSTER, Bruno GASPARINI, Christophe RABOT, Frédérique PADOVANI, J Baptiste DE PERRETTI.

### **Invités à la réunion :**

De manière exceptionnelle et afin de donner une dimension nationale aux revendications, des Contrôleurs Prestations Familiales CAF ont été invités à participer aux débats :  
Isabelle BESTARD CAF Dijon, Yamina TORTET CAF Bordeaux, Véronique GRENIER et J Christophe MICHEL CAF MARSEILLE.

### **Début des travaux 14h15**

Le retour des pétitions fait apparaître que 359 signataires ont été comptabilisés sur 500 contrôleurs PF CAF enregistrés dans la base nationale LOTUS.

Les contrôleurs Actions Sociale CAF qui comptent quant à eux une centaine de salariés au niveau national ne sont pas concernés par ces revendications. Il s'agit d'un métier totalement différent.

Les débats ainsi que les précisions apportées ont permis d'élaborer un cahier de revendications qui sera soumis à avis de la CPP des ACERC qui transmettra au Bureau National pour validation.

Question qui a été posée :

Comment faire vivre la liste des contrôleurs PF CAF qui a été dressée depuis la base LOTUS ?

*Cette liste devrait devenir une base d'échange identique à la liste IRWEB qui ne regroupe que des inspecteurs du recouvrement URSSAF.*

*Les modalités de fonctionnement d'IRWEB ont été fournies à JB De Perretti et F Padovani.*

**Fin des travaux 17h15.**

**La commission professionnelle permanente des ACERC s'est réunie le Mercredi 31 mai 2017 à 09h00, au siège du SNFOCOS, 2 rue de la Michodière, 75002 PARIS.**

Présents :

J AMICO – JP BOUREL – JB DE PERETTI – C FOLLOT – E LALANDE – P LEFEUVRE – E LODDO – F PADOVANI – S PHILIPPE – H POIRON – E THOMAS – f LORANGE – B GASPARINI – P SCHUSTER.

Excusés :

P GONNOT – P LEDIG – L PAITIER

Absents : 0

**Début des travaux 09h00 :**

**Ordre du Jour :**

- 1. Compte rendu de la réunion des contrôleurs CAF du 30/05/2017 et ORIENTATION à PRENDRE, (avec les participations de B Gasparini et/ou E Gautron),**
- 2. Préparation pour une rencontre avec le nouveau directeur de l'ACOSS à prévoir avec Alain Gautron,**
- 3. Point de situation sur les VL,**
- 4. Tour de table des régions et des conditions de travail des IR,**
- 5. Questions diverses,**
- 6. Tous les autres sujets que vous souhaitez aborder.**
- 7. Prochaine réunion : prévision le jeudi 14 ou 21/09/2017 avec une ½ journée supplémentaire pour préparer la réunion spécifique pour les cadres des organismes sociaux.**

**Compte rendu de la réunion spécifique contrôleurs PF CAF qui s'est déroulée la veille :**

Bruno GASAPAINI a présenté le compte rendu des travaux de la veille et la plateforme revendicative élaborée.

La pétition transmise à tous les contrôleurs PF, selon la liste élaborée à partir de la base nationale LOTUS, a recueilli 359 signataires.

Les débats ont permis de mettre en évidence que

- Une partie des revendications concerne également l'ensemble des cadres des organismes sociaux,
- La plaquette doit être remise en forme.

Les revendications des contrôleurs CAF ont été approuvées par l'ensemble des participants de la CPP des ACERC.

Après mise en forme elle sera présentée par notre secrétaire général au bureau national pour validation.

Après de nombreux échanges par l'ensemble des intervenants la plaquette a été finalisée le 06/06/2017 : voir ci-joint en annexe.

Il a été également rappelé que la liste des contrôleurs PF CAF créée à partir de la base nationale LOTUS peut fonctionner selon le même principe que la liste IRWEB. Dans ces conditions, il convient d'utiliser uniquement les adresses mail personnelles des contrôleurs CAF qui souhaitent adhérer à ce moyen de communication.

Une fois créée, cette liste devrait nous permettre de mobiliser un maximum de contrôleurs lors de l'entretien que nous solliciterons auprès de la CNAF et/ou de l'UCANSS (à prévoir au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 ou début 4<sup>ème</sup>).

## **POINTS D'ACTUALITE DEVELOPPE PAR ALAIN GAUTRON :**

Le secrétaire général du SNFOCOS a fait un rappel sur la fermeture des sites URSSAF préconisés par un rapport de l'IGAS (fermeture de Dieppe).

Dès que le SNFOCOS a été averti de ces décisions, le Directeur Général de l'ACOSS, M. YG AMGHAR, a été saisi afin d'éviter la fermeture de Dieppe.

Le maire de Dieppe a également été averti de la situation de ce site. (Voir les différents articles dans les dernières lettres de la michodière).

Alain GAUTRON nous a également rappelé la position de FO et du SNFOCOS : agir face à toute menace visant à mettre en cause la Sécurité Sociale. (LM 2017-21).

Une nouvelle journée spécifique encadrement se déroulera le 09/10/2017. Les modalités ont été précisées dans la LM et par mails.

## **PREPARATION DE LA RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ACOSS :**

Celle-ci devrait se tenir le 15/06/2017. La délégation du SNFOCOS sera constituée outre notre secrétaire général par E LALANDE et JP BOUREL. (Je ne suis pas dispo à cette date).

Compte tenu de l'actualité le point principal sera l'évocation des éventuelles fermetures de sites. Ce point sera traité par Alain GAUTRON.

Compte tenu du temps imparti (1h00) , la CPP des ACERC doit lister 2 ou 3 points les plus importants concernant les Inspecteurs du Recouvrement.

Après des débats riches et animés,

**Le point 1**, concernant ASSURE, SUPERVISION et SECURISATION JURIDIQUE, sera détaillé auprès de la direction générale de l'ACOSS. En effet, tous les membres de la CPP sont unanimes : ce dispositif est chronophage, il nuit au bon fonctionnement des corps de contrôle, aux conditions de travail, ... Il est nécessaire de rendre l'autonomie aux IR en effet les IR sont tenus par leur signature pas les "superviseurs ou sécurisation"... ([faire un rappel dans la LM](#))

**2<sup>ème</sup> point** : mode de facturation des KM effectués, à titre personnel, au-delà de la limite de 15000km et consignes données par l'ACOSS pour facturer ou non ces km.

*Il est demandé aux IR de transmettre à Emmanuelle et à J Philippe avec copie à PS, toutes précisions qui seraient utiles pour étayer ces points.*

## Point sur les véhicules des IR :

Information de JP BOUREL : le marché des véhicules serait passé auprès d'un loueur ce qui permettrait le choix du véhicule dans une gamme définie. Il serait également possible dans ces conditions de choisir également la marque.

## Prochaine réunion :

La réunion de suivi du protocole de 2009 se tiendra le 14/09/2017 à 14h00 à l'UCANSS.

La journée encadrement se tient le 09/10/2017. Nous devons présenter un point encadrement spécifique ACERC.

Afin de préparer ces 2 réunions, nous avons décidé de fixe la CPP des ACERC le **13/09/2017 à 8h30**.

## Fin des travaux : 12h20

Le Secrétaire de la Commission Professionnelle Permanente des ACERC,  
Patrick SCHUSTER

Annexe :



Plateforme  
revendicative des Cc